

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni à la salle Curel de Joeuf, après convocation légale en date du quinze décembre deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, P. FRANGIAMORE, L. VIGO, S. MILIADO, S. LUCCHESI-PALLI, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, L. BAGGIO, E. BERGE, M. CROCENZO, I. WOLFF, K. BENMERIEM, V. IERARDI, D. RICHTER, S. BALAIAN, A. GAYSSOT, D. PATERI, S. ATMANI.

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : E. KOZLOWSKI par G. LINTZ, J. CARRARO par A. CORZANI, M. FOURIE par L. BAGGIO, A.M SPATARO par L. GERARD.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : R.vMETZINGER, P. MOSCATO, S. RADJEF, F. BERG, PA. THIEBAULT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Pascale FRANGIAMORE.

Il soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour.

1- FINANCES

Les points suivants ont reçu un avis favorable de la commission des finances du 16 décembre 2020.

1.1-Budget principal : décision modificative n°3

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°3.

Le Maire explique que la passerelle de Haropré montre des signes de faiblesse depuis plusieurs années et la ville a eu beaucoup de mal à trouver une entreprise qui a accepté de

prendre la responsabilité de sa réfection ; le démarrage des travaux a fait apparaître des désordres cachés nécessitant des dépenses imprévues supplémentaires d'environ 20 000 € ; il s'agit d'un chantier important qui relie la ville au quartier de Haropré.

1.2- Récupération de la TEOM 2019 auprès des locataires des bâtiments communaux

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de récupérer auprès de ses locataires la TEOM 2019 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectue en appliquant 2.59 % de réduction compte tenu de la relation faite entre le taux de T.E.O.M. et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, en 2002, la ville avait baissé ce dernier taux pour limiter la pression fiscale induite par l'introduction de la T.E.O.M.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.3- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes

Conformément aux budgets primitifs modifiés par décisions modificatives, il est proposé au conseil d'approuver le versement des subventions de fonctionnement d'équilibre 2020 suivantes vers les budgets annexes :

- Budget annexe du cinéma Casino : 55 211 € (+ 11 472 € par rapport au BP)
- Budget annexe du pôle santé : 116 767 € (conforme au BP)
- Budget annexe de la maison médicale : 3 038 € (conforme au BP)
- Budget annexe du quartier de l'Hermitage : 34 470 € (conforme au BP).

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.4- Avances de subvention au C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.

A l'unanimité, le conseil municipal (M. Gérard n'a pris part, ni au débat, ni au vote) autorise le versement d'avances de subvention en 2021 au profit du C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S., au cours du 1er semestre 2021, dans la limite de 20 000 €.

1.5- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf

Alors que la subvention 2021 attribuée à la M.J.C. de Joeuf fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin 2021 et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, il est proposé au conseil d'autoriser le versement d'avances, au cours du 1er semestre 2021, ne pouvant dépasser 23 000 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.6- Avances de subvention au C.C.A.S.

Avant le vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil d'autoriser le versement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. dans la limite de 300 000 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.7- Reversement au C.C.A.S. des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service de la CAF

Monsieur le conseiller délégué aux finances rappelle à l'assemblée que la compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1er janvier 2012. Or, c'est la ville qui est signataire du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF. Il convient donc de reverser les prestations reçues en 2020 au C.C.A.S. (liquidation des contrats « prestation de service » et « enfance jeunesse 2019 ») à hauteur de 15 831.77 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.8- Subvention exceptionnelle aux coopératives scolaires pour le financement d'un Espace Numérique de Travail

Depuis deux ans, plusieurs enseignants des écoles joviciennes ont remplacé le traditionnel cahier de textes par un espace numérique de travail (ENT), accessible à l'aide d'une connexion internet par ordinateur, tablette, smartphone, dont les objectifs sont les suivants :

- suivre quotidiennement l'apprentissage scolaire et les résultats des élèves
- communiquer des informations relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement
- saisir et mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, des contenus éducatifs et pédagogiques ainsi que de la documentation en ligne,
- communiquer des informations relatives au périscolaire et à la vie communale
- permettre aux usagers de l'ENT de s'inscrire en ligne à des activités proposées par l'établissement, de s'inscrire à des listes de diffusion, de participer à des espaces communautaires (forums de discussion, espaces collaboratifs, blogs...)
- intégrer les parents et les partenaires extérieurs à l'environnement de l'établissement.

Cet outil était financé, pour une année, par une dotation académique et depuis l'année dernière par une subvention municipale. Afin de poursuivre la dynamique instaurée par ce nouvel outil, et de ne pas répercuter cet abonnement sur le montant de la coopérative scolaire demandé aux familles, les écoles sollicitent la commune pour subventionner le financement de l'ENT. La Municipalité ne souhaitant pas faire supporter cette dépense aux familles, elle propose de suppléer la carence de l'Education Nationale.

Aussi, le conseiller délégué aux finances propose à l'assemblée d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires comme suit :

Ecole	Nombre d'élèves concerné par l'ENT	Montant subventionné par élève	Montant total de la subvention
Capucines	95	2 €	190 €
Tilleuls	157	2 €	314 €
Louise Michel	55	2 €	110 €
Génibois	128	2 €	256 €
Maternelle Ravenne	0	2 €	0 €
Elémentaire Ravenne	70	2 €	140 €
	505		1 010 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

2- PERSONNEL

2.1- Lignes directrices de gestion : information au conseil municipal

M. le Maire informe le conseil que la loi du 6 août 2019 introduit une obligation s'imposant à tous les employeurs des collectivités territoriales et des établissements publics : établir des lignes directrices de gestion visant à servir d'outil de gestion et de formalisation des politiques dans le domaine des ressources humaines. Elles constituent le document de référence de la gestion des RH et doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le document sera transmis à l'ensemble des agents.

Ce document n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

3- TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1- Opérations pouvant bénéficier de subventions de l'ETAT

Afin de bénéficier de subventions de l'ETAT (DETR, DSIL...) pour les travaux éligibles à ces fonds, il est nécessaire que le conseil municipal indique son intention de réaliser les opérations. Les projets à venir sont les suivants :

- réalisation d'un rond-point au carrefour de la rue Saint-Maurice et la rue de Franchepré (face au magasin Match) pour environ 500 000 €
- rénovation d'un bâtiment suite à acquisition (réhabilitation et rénovation énergétique).

Ces dossiers seront affinés ultérieurement. Les demandes de subventions proprement dites seront faites sous forme de décision du maire, puisque le conseil municipal lui a délégué cette compétence. Par ailleurs, ces projets ne démarreront que si les conditions de financement sont réunies.

Le Maire rappelle que ces projets sont le prolongement des efforts de l'équipe précédente autour de la rue de Franchepré : réhabilitation des Grand Bureaux et de la médiathèque, création de la maison médicale, de l'espace Corradini et de l'espace Marie Curie. Désormais, la ville vient d'être inscrite dans le dispositif de l'Etat « Petites villes de demain », ce qui confirme la reconnaissance des besoins, des projets et du potentiel de la ville. Ce dispositif va permettre à la commune d'accéder à des outils en matière d'ingénierie et des aides financières.

Le Conseil Départemental poursuit cette dynamique avec le dispositif bourg-centre ainsi que la Région avec le plan de relance.

La Municipalité va bénéficier d'une relation de qualité renforcée avec ces différents partenaires extérieurs.

Ces projets sont acceptés à l'unanimité.

3.2- Marché de travaux pour la création d'un Espace de Vie Sociale à la salle François de Curel

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à la salle François de Curel seront opérationnels partir du 1^{er} trimestre 2021.

Compte-tenu du fait que le montant estimatif de l'opération est supérieur à 214 000 € HT, il demande au conseil municipal l'autorisation de signer les marchés à venir, après avis de la commission d'examen des offres, dans la limite du montant estimatif de l'opération à savoir 260 000 € HT.

Cette opération va modifier conséquemment l'aile de la MJC et il est très satisfaisant que celle-ci voit le jour très bientôt. Le Maire rappelle que la CAF est un financeur important de cette opération.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4- INTERCOMMUNALITE

Les rapports qui suivent ont été étudiés par la commission des finances du 16 décembre 2020.

4.1- Rapport d'activités 2019 d'OLC

La Directrice Générale des Services donne lecture des principaux éléments du rapport :

- Le budget primitif 2019 s'élevait à 38 992 109.75 € dont 32 930 652.24 € en section de fonctionnement
- Taux des impôts locaux 2019 : CFE à 30.56 % ; TH à 12.99 % ; TFB à 3.51 % ; TFNB à 5.11 %.
- Taux d'endettement par habitant en 2019 : 165 €
- 453 676 € de subventions ont été versées aux associations
- OLC compte 114 agents représentant 109.67 équivalents temps plein
- OLC est divisé en 5 pôles

- Enfance, jeunesse, sports et vie associative : à Joeuf, on peut recenser le multi-accueils Les Petits Crocos, la ludothèque Le Petit Prince (61 animations organisées en 2019), le Relais Parent Assistant(e)s Maternel(le)s, un service périscolaire et la piscine (79 529 entrées en 2019 ce qui représente la plus grosse fréquentation des 3 piscines sur le territoire d'OLC)
- Solidarités : à Joeuf, présence du PIMMS
- Pôle culture & patrimoine : à Joeuf, la médiathèque Les Forges a enregistré 1124 inscrits dont 309 nouveaux ; 49 942 documents ont été prêtés
- Technique, ruralité et environnement
- Stratégie & développement territorial.

M. Gérard relève l'excellent taux de fréquentation de la piscine de Joeuf et déplore que son fonctionnement soit encore financé par les impôts des Joviciens.

Le Maire confirme ces propos et constate, au vu des rapports présentés, que tout se passe bien à OLC dans tous les domaines. C'est une structure importante qui a su conduire, en 3 ans, les affaires pour que tout le monde travaille ensemble. OLC est la 3^{ème} intercommunalité du Département, elle a trouvé sa place et est en contact permanent avec d'autres intercommunalités et notamment en Moselle. Partant de ce constat, il ne comprend pas pourquoi l'ancien Président a annoncé sa volonté de la disloquer. La commune de Jarny en a délibéré le 16 décembre dernier. Cette décision va permettre d'amorcer le travail et de voir si l'éventuelle scission apparaît pertinente.

Le Maire reste convaincu qu'il n'y a aucun intérêt à le faire, il souhaite toutefois un débat pour que tout le monde soit éclairé. Il ajoute :

« Est-ce que le monde rural aurait intérêt à cette division ? Certainement non, au regard de la situation ancienne quand il y avait trois infrastructures. Au niveau de l'ancienne CCPO, les communes de Joeuf et Homécourt avaient volontairement créé les conditions pour qu'à elles-seules, elles ne puissent pas avoir la majorité au sein du conseil communautaire, et ainsi avoir une vraie représentativité des territoires ruraux. OLC a poursuivi cette logique et des dispositifs importants ont été développés en direction du monde rural, notamment dans le domaine de la petite enfance. Aujourd'hui, le monde rural est mieux écouté et mieux pris en compte qu'il ne l'avait été sur une large partie du territoire. Ces territoires n'ont donc aucun intérêt à la division et cela sera sans doute établi ». Le Maire se réjouit donc de l'engagement officiel du processus de scission qui doit être alimenté de manière sereine.

Enfin, il rappelle qu'OLC n'a pas tenu son engagement pris au sein du groupe équité. Le FPIC a été fortement diminué à Joeuf à la suite d'une initiative organisée. C'est un signal inquiétant qui affecte directement la confiance. La notion d'équité doit être travaillée de toute urgence.

Pour conclure, le Maire reste convaincu que la vérité fait toujours son bonhomme de chemin.

Le rapport est disponible auprès du secrétariat de la Directrice Générale des Services.

4.2- Rapports d'activités 2018 et 2019 de la fourrière du Jolibois

Monsieur Lintz, conseiller délégué et Président du syndicat, donne lecture des principaux éléments du rapport :

- 187 communes adhérentes et 4 en contrat fourrière, représentant 320 483 habitants (308 761 pour les adhérentes et 11 722 en contrat)
- la fourrière a accueilli 1089 chats en 2019, 839 en 2018 ; 232 chiens en 2019 et 260 en 2018.
- A Joeuf, 86 chats ont été récupérés en 2019, 39 en 2018 ; 16 chiens en 2019 et 15 en 2018.
- Le compte administratif 2018 présente un excédent de 78 007,79 € et l'exercice 2019 un excédent de 146 130.25 €.

Le rapport est disponible auprès du secrétariat de la Directrice Générale des Services.

5- DIVERS

5.1- Modification des statuts de la SPL Orne THD

M. le 1^{er} adjoint indique que la SPL (société publique locale) Orne THD, opératrice de réseau triple play (téléphone – télévision – internet THD) dont la ville est actionnaire, doit modifier ses statuts afin de permettre son développement tout en préservant son statut de SPL, suite à l'achat de Polymag, entreprise privée.

Le Maire rappelle la lourde bataille juridique qui a suivi l'adhésion à la SPL et le basculement des équipements techniques avec présence d'un huissier.

A l'unanimité et après avis favorable de la commission des finances du 16 décembre 2020, le conseil municipal approuve les modifications statutaires.

5.2- Rapport d'activités 2019/2020 de la SPL Orne THD

Le Premier adjoint présente les principaux éléments du rapport :

- La SPL est constituée de 9 communes
- Meilleure qualité des chaînes de télévision et des offres financières
- Déploiement en ce moment du 500 Mo sur Joeuf
- 40 % de taux de pénétration sur les 9 communes
- La structure est saine, preuve en est le rachat d'un concurrent privé (Polymag).

Le rapport est disponible auprès du secrétariat de la Directrice Générale des Services.

5.3- Rapport accessibilité 2020

La conseillère déléguée à l'accessibilité donne lecture des principaux éléments du rapport et notamment des travaux 2020 permettant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite :

- Mise aux normes des trottoirs de la rue Maréchal Foch et des Nouvelles Friches
- Création du court de tennis couvert
- Création de places de parking pour handicapés
- Accessibilité totale au cinéma Casino.

Le Maire rappelle que Joeuf respecte le rythme affiché, ce qui n'est pas le cas de toutes les autres communes.

A l'unanimité, le conseil approuve le rapport qui lui est présenté, après avis favorable de la commission accessibilité. Celui-ci est disponible auprès du secrétariat de la Directrice Générale des Services.

6- INFORMATIONS

6.1- Décisions prises par délégation

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

06/11/2020	7.10	Finances	2020-DEC-105	Indemnité de sinistre concernant le choc sur coffret électrique – rue Eugène Bastien - du 2 août 2020
06/11/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-106	Signature du marché de fourniture et de pose de rideaux de scène et de pendorillons à la salle François de Curel avec la société <u>LEBLANC SCENIQUE</u>

19/11/2020	7.10	Finances	2020-DEC-107	Indemnité de sinistre concernant l'accident du 4 août 2020 du véhicule CZ-993-QE
24/11/2020	3.3	Domaine et patrimoine	2020-DEC-108	Annulée
26/11/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-109	Signature convention avec le collège pour la mise à disposition du gymnase
07/12/2020	7.10	Finances	2020-DEC-110	Portant fixation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 due par l'opérateur de télécommunications Orange
07/12/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-111	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière
07/12/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-112	Signature avenant n° 1 aux marchés d'entretien des espaces communs de la maison médicale (lot n° 1) et de l'espace Marie Curie (lot n° 2)

6.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 20 B0089	59 RUE DU CHANOINE DELLWALL	09/11/2020
IA 054 280 20 B0090	16 RUE DE LA CORVEE	12/11/2020
IA 054 280 20 B0091	4 QUARTIER CROMBILLON	09/11/2020
IA 054 280 20 B0092	8 RUE DU GENERAL CASTELNAU	12/11/2020
IA 054 280 20 B0093	13 RUE SAINTE MARIE	16/11/2020
IA 054 280 20 B0094	27 RUE CITES BASSES	16/11/2020
IA 054 280 20 B0095	180 RUE DE GOPREZ	16/11/2020
IA 054 280 20 B0096	4.9 RUE DE LA GARE	26/11/2020
IA 054 280 20 B0097	14 RUE DU FOYER DE L'EST	26/11/2020
IA 054 280 20 B0098	19 RUE DU MARECHAL FOCH	26/11/2020
IA 054 280 20 B0099	QUARTIER MERMOZ	30/11/2020

Le Maire clôt la séance par deux informations :

- Il salue la présence des conseillers associés et expose que la présente réunion est la 6^{ème} depuis le début de ce mandat ce qui confirme le bon rythme de la Municipalité malgré la crise sanitaire. Les commissions se réunissent pour travailler et le chef de file de l'opposition, qui ne représente que lui-même, n'a pas la même considération pour les intérêts de la population. Il n'a été présent que 20 mn à la séance du 4 juin et il n'a participé à aucune commission. Ce bilan est tristement éloquent.
- La crise sanitaire n'est pas passée mais est fortement présente avec des taux qui continuent à être élevés. Les taux d'occupation dans les hôpitaux augmentent avec un risque maximum dans les jours à venir. Même si tout le monde aspire à des moments de partage à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Maire invite à ne rien négliger ; il

vaut mieux se préparer à 2021 plutôt que d'avoir le regard fixé sur 2020. Il incite les conseillers à ne pas lésiner sur les précautions à prendre.

Le Maire souhaite de bonne fêtes de fin d'année à tous et toutes.